

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DROME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST NAZAIRE LE DESERT

Séance du 21 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt et un février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel FERNANDEZ, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
Marjolaine CHARMILLON, Isabelle MAGNAN, Nicole UGHETTO, Gérard BLAIN,
Georges BONNARD, René BORNE, Jean-Jacques FAVIER, Daniel FERNANDEZ –
Excusé(s) : Claude LAUDET (pouvoir à Daniel FERNANDEZ), Marion BARNARIE
Formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation : 17 février 2025

Nicole UGHETTO a été désignée comme secrétaire de séance.

N° 2025-004

OBJET : AVENANT CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT A LA MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE CAUE

Dans le cadre du projet d'aménagement de la place du Brouas, M. le Maire rappelle qu'une convention avait été signée en 2022 avec le CAUE (Conseil d'Architecture et d'Environnement de la Drôme).

M. le Maire propose de signer un avenant à la convention d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage avec le CAUE pour poursuivre le travail effectué sur le projet immobilier de la place du Brouas.

Conditions financières :

Cotisation année 2025 : 1 354,00 €

pour 18 jours de travail de l'équipe du CAUE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention telle que présentée.

Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	8
Nombre de suffrages exprimés	9

Fait et délibéré à l'unanimité ce jour,
Le Maire,

Daniel FERNANDEZ

